



Zone d'activités au lieudit « Les Saurins »

SCI PI17

Décembre 2017

**Notice paysagère Contrat
N°201712XX**

Notice paysagère

Reportage
photographique



biotopie

Citation recommandée	Biotope, 2017, Notice paysagère, zone d'activités au lieu-dit les « Saurins » sur la commune de Sénas (13). 12 p.	
Objet du document	Reportage photographique	
Version/Indice	Version finale	
Date	24/01/2018	
Nom de fichier	Notice_paysage_Senas	
N° de contrat	201712XX	
Maître d'ouvrage	SCI PI17	
Biotope, Responsable du projet	Solenne LE JEUNE Botaniste	
Biotope, Contrôleur qualité	Éric BRUCHET	

1 Introduction et contexte paysager

Le site d'étude se situe au lieu-dit « Les Saurins », commune de Sénas, département de Bouches-du-Rhône, région PACA. La zone d'étude s'étend sur près de 7,5 hectares.

Il s'inscrit dans la vallée de la Durance, dans un contexte agricole.

L'examen de l'atlas des paysages des Bouches-du-Rhône fait état de l'unité paysagère « la vallée de la Basse Durance » dans laquelle s'inscrit la zone d'étude.

L'atlas précise que cette unité de paysage occupe les terrasses alluviales étagées en larges dépôts tabulaires plus ou moins entamés par l'érosion et s'étendant entre les versants du Lubéron au Nord, le massif des Roques au Sud et les Alpilles à l'Ouest. L'ambiance de la vallée et l'échelle du paysage sont influencées par la limite visuelle constituée par ces collines proches.

Le paysage de la plaine agricole est organisé autour de la rivière qui est peu visible sinon depuis les ponts qui la franchissent.

Les falaises des Alpilles, les collines plus douces des Côtes et de la Trévaresse, le plateau de Manivert et au Nord la barre sombre du Lubéron constituent les limites visuelles de la vallée.

Le paysage très cloisonné avec ses haies de peupliers et de cyprès coupe-vent annonce le bocage de fruitiers et de maraîchage de la plaine du Comtat.

Les haies parallèles, les ripisylves le long des canaux, le long de la Durance et de ses affluents et l'alignement de beaux platanes le long des routes, scandent le paysage de la Basse Durance. Ce sont des structures paysagères majeures. Le réseau des anciens canaux d'irrigation constitue un patrimoine historique et paysager majeur. Il est souligné par le linéaire arborescent des ripisylves.



Localisation zone d'étude

Prédiagnostic, Sènas

Zone d'étude



Figure 1 Localisation de la zone d'étude

2 Localisation de prises de vue



Localisation des prises de vue

Notice paysagère, Sénas

- Zone d'étude
- Prises de vue





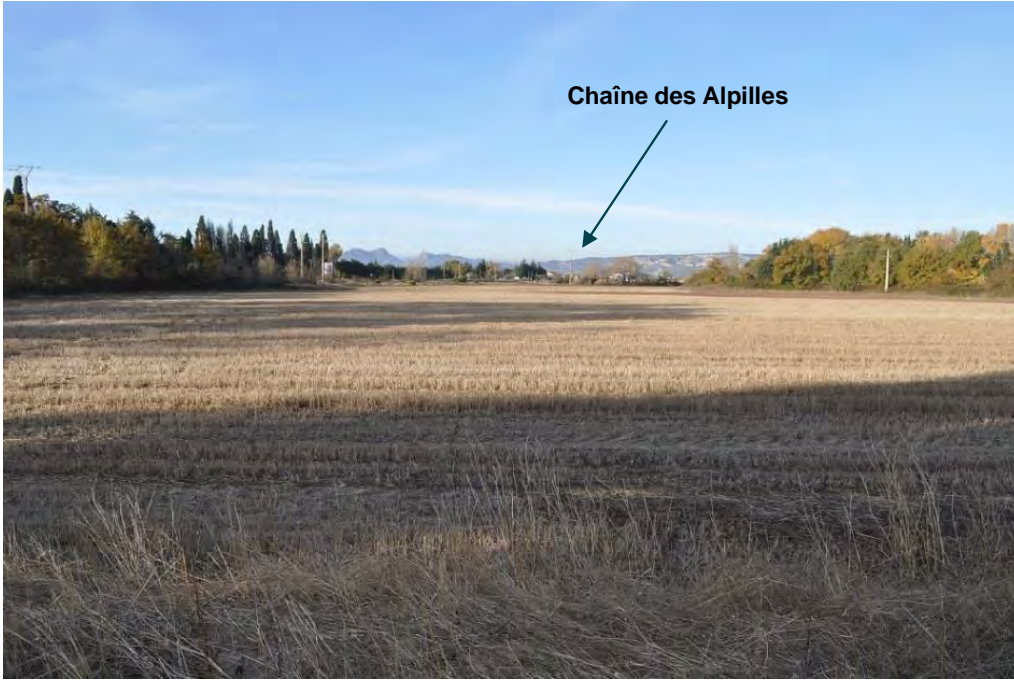
3 Présentation des points de vue



Photographie 1 : Vue panoramique depuis la parcelle agricole à l'entrée de la zone d'étude avec vue sur la montagne du Luberon soulignée par des linéaires boisés qui encadrent la parcelle



Photographie 2 : parcelle cultivée à l'est de l'entrée du site (depuis l'intersection avec la vieille route de Mallemort) rend compte d'un vaste ensemble agricole rythmé par des haies spontanées et des haies bocagères (alignements de cyprès à vocation de brise-vent)



Photographie 3 : Vue de la parcelle cultivée à l'ouest de l'entrée du site sous un autre angle marquée en arrière-plan par la chaîne des Alpilles accompagnée toujours des haies qui structurent cet ensemble agricole



Photographie 4 : Illustration de la « ripisylve » qui longe le canal Béal du Moulins en participant pleinement au réseau de canaux d'irrigation qui constitue le patrimoine historique et paysager de la plaine agricole. La distribution de l'eau est assurée par l'ouverture et la fermeture des martelières (photo en coin)



Photographie 5 : Illustration du paysage fermé de terroir bocager caractérisé par la géométrie quadrangulaire des haies



Photographie 6 : Fine ripisylve qui épous le canal Béal du Moulin qui est une composante à la fois structurelle, fonctionnelle et visuelle du paysage. Elle marque la limite nord de la zone d'étude



Photographie 7 : La zone d'étude est cernée à l'ouest et au sud par des infrastructures comme le témoigne l'échangeur autoroutier à l'ouest. Un linéaire boisé offre un écran visuel en limite ouest qui masque la vue depuis la route



Photographie 8 : Vue panoramique depuis l'ouest de la zone d'étude qui met en évidence le contexte agricole de la zone assorti d'un réseau de linéaires boisés qui casse la monotonie des cultures et permet de structurer le paysage. Vue sur le Luberon en arrière-plan



Photographie 9 : Grande parcelle ouverte encadrée par des haies et petits bosquets avec vue depuis la route N7 au sud de la zone d'étude sur le massif du Luberon



Photographies 10 et 11 : vues depuis l'intersection de la route N7 et de la Vieille route de Mallemort. Les haies et linéaires boisés créent véritablement un écran visuel depuis la route

Chaîne des Alpilles

Massif du Luberon



Photographie 12 : Vue panoramique depuis le sud de la zone d'étude qui met en évidence la vue sur les Alpilles à l'ouest et le Lubéron au nord-est.

4 Synthèse

Le site de projet

Le site du projet est relativement lisible depuis l'extérieur (vues intermittentes à l'occasion de trouées visuelles - voir reportage photos), depuis le **rond-point « échangeur E Rd7n »** et depuis l'intérieur du site.

Le site est marqué par des fruitiers au nord, et les alignements de haies brise-vents (cypres ou peupliers). Le site est donc peu visible depuis le nord et l'est ainsi que depuis la RD7n. (côté Mallemort)

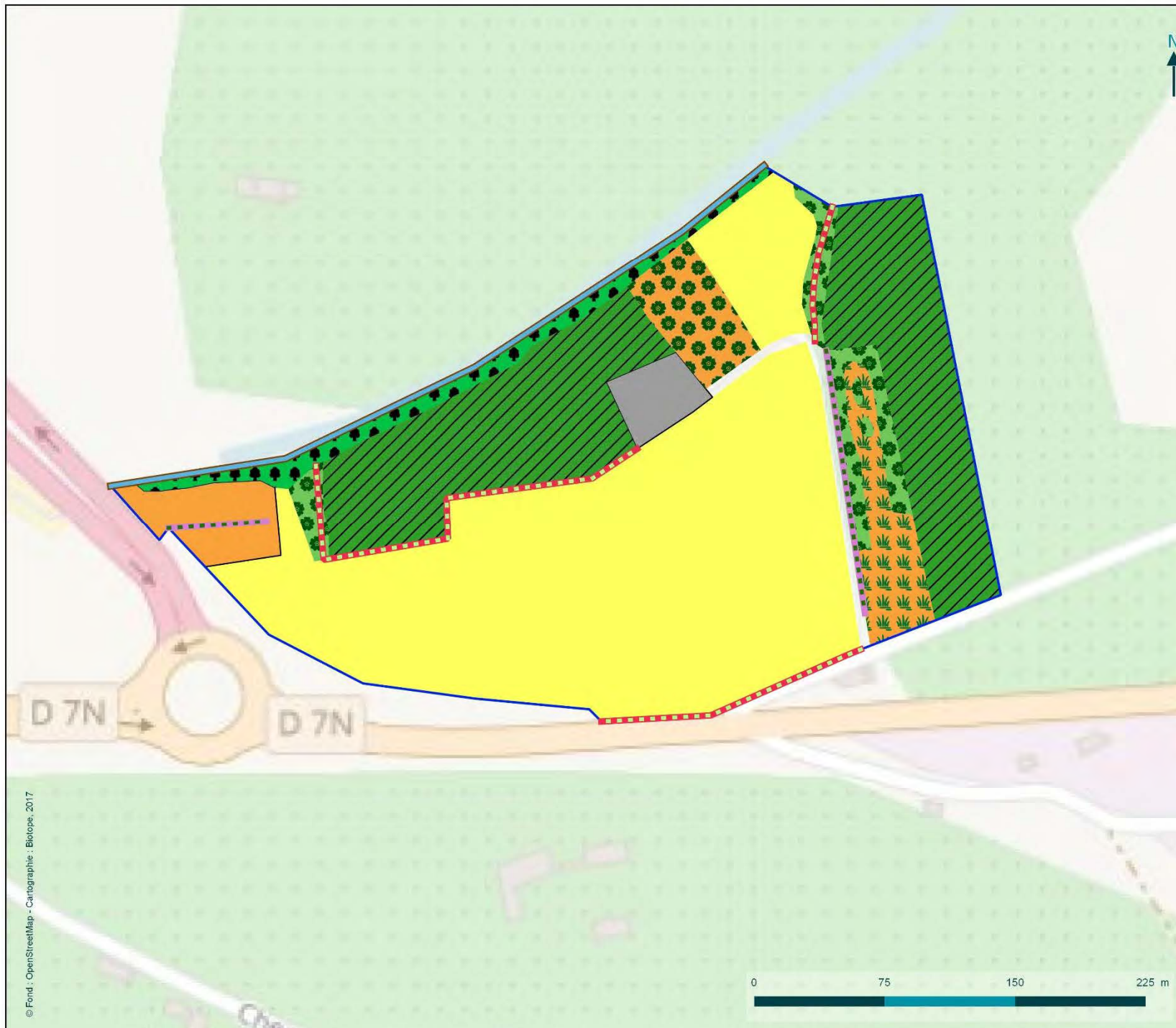
Perception du site

Le projet implique une certaine sensibilité car le terrain se place à l'entrée/sortie de la commune (en sortie d'autoroute et en venant de Sénas ou Mallemort). Les haies relativement clairsemées au droit du rond-point autorisent des vues directes sur le projet.

Les efforts devront porter sur le traitement des accès depuis la RD7n et Vielle route de Mallemort, sur les abords du Rond-point et sur le site même du projet pour le faire « fondre » dans son environnement, par opposition à la zone d'activités en direction de Sénas qui marque fortement le paysage.


Il s'agira donc d'intégrer le projet dans son environnement par la plantation de différents sujets (arbres arbustes, etc.), en particulier en périphérie du site. Ces aménagements paysagers peuvent parallèlement limiter les vues en direction des espaces environnants, dont massifs des Alpilles et du Luberon. L'analyse paysagère détaillée permettra au regard de ces enjeux de valider des choix de plantations adaptés aux enjeux.

Les sensibilités des éléments de patrimoine réglementé sont nulles : les éléments de patrimoine répertoriés ne présentent aucune vue vers le site du projet.



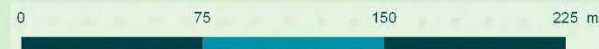
Habitats naturels et semi-naturels

Prédiagnostic, Sènas

 Zone d'étude

Habitats

-  Alignements d'arbres > bordure de canal
-  Cultures
-  Fourrés arbustifs
-  Friches
-  Friches, fourrés arbustifs
-  Friches, groupements à Brachypode de Phénicie
-  Vergers
-  Urbanisation
-  Haies
-  Haies de cyprès
-  Canal Béal du Moulin





Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr